

***La comptabilité de la PME  
entre la préservation du  
caractère national et  
internationalisation***

Gîrbină Mădălina, CECCAR ,  
Roumanie

- 
- Le processus de globalisation n'affecte pas seulement les grandes entreprises mais aussi les petites et moyennes entreprises qui dépassent les frontières nationales.
  - En conséquence, leur système comptable doit s'adapter aux nécessités internationales de transparence et comparabilité.

- 
- Actuellement IASB développe des règles comptables pour les entreprises qui n'ont pas de comptes à rendre au public («no public accountability»)

---

On propose répondre aux questions suivantes:

- Quelles sont les causes de l'internationalisation de la comptabilité des PME ?
- Peut IASB faire face à un tel défi ? A-t-il la légitimité pour accomplir une telle tâche ?
- Quelles sont les conséquences du développement des règles comptables pour les PME basés sur le cadre conceptuel applicable aux grandes sociétés ?
- L'objectif de la comparabilité peut être suivi au prix de l'uniformité ?
- Comment faire des normes internationales pour les PME un succès et une solution à l'harmonisation comptable au sein de l'Union européenne ? Que est que on peut apprendre de l'application des directives européennes ?

# Les raisons pour soutenir le projet de l'IASB

---

- Le besoin de comparabilité internationale pour dépasser les barrières bureaucratiques et obtenir l'accès au financement, d'accroître la transparence et la pertinence de l'information publiée.
- Les institutions financières octroient des crédits aux clients provenant d'autres pays et ont besoin d'information comptable pour prendre décisions concernant les termes et les taux d'intérêt
- Les vendeurs vont évaluer la situation financière de leurs clients étrangers afin de leur vendre à crédit ou celle des fournisseurs pour apprécier le futur de leur relation commerciale
- Certains PME ont des investisseurs étrangers qui ne sont pas impliqués dans la gestion.

# Peut IASB faire face à un tel défis ?

---

- Le recours aux normes IFRS est la conséquence de l'incapacité européenne à se doter d'un corps de normes européennes spécifique, unique et qui puisse être reconnu au niveau international
- Le développement des normes internationales pour les PME exige que l'Europe ait la volonté et se donne les moyens de maîtriser le processus en participant de façon proactive à la production des normes de l'IASB
- Parce que la culture comptable anglo-saxonne est surreprésentée au sein du *Board*, il est difficile d'imprimer un caractère européen des normes IFRS.
- Les utilisateurs sont faiblement représentés au sein du *Board* et ne peuvent donc correctement être entendus alors que leur point de vue peut être utile dans l'établissement des règles
- Le problème de la représentation est important parce que les risques potentiels de l'application des normes internationales aux PME tant en matière de fiscalité qu'en termes économiques et de gestion d'entreprise exigent que l'ensemble des acteurs soient correctement représentés et écoutés

- 
- L'IASB a déjà décidé que le cadre conceptuel sera le même que celui des IFRS et que les normes IAS et IFRS existantes serviront de base au développement des nouvelles normes
  - Les normes IAS/IFRS ont été conçues pour répondre en priorité aux attentes des investisseurs extérieurs des sociétés faisant appel public à l'épargne. Il est clair que cette orientation ne peut convenir aux petites et moyennes entreprises, dont les actionnaires sont généralement en petit nombre, et soit constituent l'équipe dirigeante, soit entretiennent des liens étroits avec elle. Dans ces conditions, les attentes des PME (ou de leurs parties prenantes) en matière de comptabilité ne peuvent pas être identiques à celles des grandes entreprises cotées (ou de leurs parties prenantes).

- 
- Le développement de ces normes par l'IASB mène à la disparition progressive de la « concurrence réglementaire » entre systèmes de normalisation risque de nuire à l'innovation et à l'adaptabilité des normes.



- 
- L'IASB n'est qu'une force de proposition. Pour imposer les normes aux émetteurs dans le cadre d'un système de droit, un processus de validation institutionnel, en Europe comme dans d'autres parties du monde, est donc évidemment nécessaire. L'imposition de ces règles dans le secteur des PME est un tache difficile.

- 
- Les entreprises cotées ont engagé des coûts importants pour gérer la complexité du passage aux IAS/IFRS
  - Le différentiel entre les avantages et les coûts d'un passage en IAS/IFRS paraît particulièrement plus faible (même négatif) pour les PME que pour les grandes entreprises.

- 
- L'application effective des normes pour les PME sera affectée négativement par la relation entre la fiscalité et la comptabilité
  - La fiscalité répond aux objectifs nationaux et ne peut pas dépendre des principes comptables établis par l'IASB
  - La réforme des systèmes fiscaux sera nécessaire pour garantir sa neutralité

- 
- L'activité d'interprétation est essentielle dans l'application des normes. Dans ces conditions, nous ne devons pas écarter la possibilité que des événements similaires puissent être traités de façon différente par des experts de bonne foi exerçant leur faculté de jugement. Les principes risquent de ne pas être appliqués partout de la même façon. Ainsi l'application des IFRS réduira la comparabilité des états financiers.

- 
- Un changement de normes comptables ne peut pas être vu comme un simple changement d'outil, avec des effets économiques neutres sous prétexte que la réalité économique est la même. La comptabilité a un impact réel, bien que difficile à mesurer, sur le fonctionnement de l'économie. Elle détermine nécessairement la vision des différents utilisateurs des comptes sur l'entreprise et, à son tour, cette vision influence les comportements de ces acteurs vis-à-vis de l'entreprise.

- 
- L'existence des règles simplifiées pour les PME peut scinder la profession comptable et
  - déterminer les grandes entreprises d'exercer des pressions pour bénéficier des avantages semblables à ceux des PME

- 
- La qualité des états comptables est dépendante de la stabilité d'un référentiel. Or aujourd'hui le référentiel IFRS n'est pas stabilisé ;
  - les règles pour les PME suivent les IFRSs et seront donc instables et révisés périodiquement



Madalina Girbina  
[girbinam@yahoo.com](mailto:girbinam@yahoo.com)

- Etudes approfondis**, spécialisation: Décision et control dans la Comptabilité  
La Faculté de Comptabilité et Informatique de Gestion,  
spécialisation: Comptabilité et Diagnostic de l'Entreprise,  
L'Académie d'Etudes Economiques, Bucarest, 2002
- Activité professionnelle : **Janvier 2002 – Septembre 2002** – Professeur au  
Lycée «Virgil Madgearu »  
**Octobre 2002 – Septembre 2004**, Préparateur universitaire  
à la Faculté de Comptabilité et Informatique de Gestion, les  
disciplines suivantes :  
- Les bases de la comptabilité  
- Comptabilité financière  
- Comptabilité approfondie  
**Octobre 2004** – Assistante universitaire à la Faculté de  
Comptabilité et Informatique de Gestion, les disciplines  
suivantes :  
- Les bases de la comptabilité  
- Comptabilité financière  
- Systèmes comptables comparés  
- L'audit des entreprises multinationales
- Activité scientifique Co-auteur de livres, recueils et monographies  
1. Guide pour la compréhension et l'application des  
normes internationales approfondies – Les effets des  
variations des cours des monnaies étrangères, Maison  
d'édition du CECCAR, Bucarest  
2. La comptabilité financière I – cahier de travaux  
pratiques, Maison d'édition de l'Académie d'Etudes  
Economiques, Bucarest, 2004  
Participation au IXème Séminaire International CILEA,  
novembre 2003 en tant que panéliste
- Stages de formation: Paris – Dauphine, Paris, septembre – octobre 2003;
- Langues étrangères: Anglais: niveau satisfaisant  
Français: niveau satisfaisant